

**Le quatorze octobre deux mille vingt-et-un, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le six octobre deux mille vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

#### **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mme Virginie SERAIN – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Éric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, Marcel GIANNOTTY, David DUPASSIEUX, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : Mmes Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD – MM. Olivier WEILAND, Christian ANSELME, René ALLAMAND.

**Procurations** : MME Nora SEGAUD-LABIDI donne procuration à MME Cécile BOLY

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : MME Cécile BOLY – MM. Thierry GUVET, Michel PONTAIS et Ludovic BOURGEOUX

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LE ROUX - MM. Pierre AGERON, Michel PASSETEMPS et François DAVIET

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : /

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : /

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : MM. Jacques DALEX, Marc PAGET et Philippe CHAPPET

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – M. Sébastien SCHERMA

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : Mme Michèle DOMENGE-CHENAL – M. Michel LUCIANI

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

**Délégués titulaires présents** : Mme Julie MONTCOUQUIOL – MM. Gérard LACROIX et Xavier BRAND

**Délégués titulaires absents** : Mme Charlotte BOETTNER et Cédric DECHOSAL

**Procurations** : Mme Charlotte BOETTNER donne procuration à M. BRAND

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : /

=====

*Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :*

- M. Marc BRACHET suppléant de M. DALEX

---

Secrétaire de séance : Antoine GRANGE

La séance est ouverte à 17h30.

### ***Ordre du jour :***

- **Approbation du compte-rendu du comité du 25 août 2021**
- **Election d'un vice-président représentant la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy au bureau du SCoT**
- **Avis sur le plan de mobilité 2030 du Grand Annecy**
- **Mise en place de la M57**
- **Confirmation du régime légal des 1607 heures**

En début de séance, au regard des instances auxquelles Monsieur François ASTORG devra assister le jeudi 14 octobre 2021, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'inverser deux points de l'ordre du jour. Il est ainsi proposé d'examiner de projet de mobilité du Grand Annecy avant le point relatif à l'élection d'un vice-président représentant la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au Bureau du SCoT du bassin annécien. Les membres du Comité Syndical se prononcent, à l'unanimité, favorablement à cette proposition.

### **➤ Approbation du compte-rendu du Comité du 25 août 2021 :**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du 25 août 2021 est approuvé.

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 30  
Nombre de suffrages exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN**  
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96  
Mail : [accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)

➤ Avis sur le plan de mobilité 2030 du Grand Annecy :

Monsieur le président rappelle au comité syndical que par courrier en date du 25 août 2021 l'agglomération du Grand Annecy a saisi le SCoT pour avis sur le dossier du plan de mobilité 2030 arrêté lors du conseil d'agglomération du 24 juin 2021. Il rappelle également que ce dossier a été étudié par les membres de la commission du SCoT en charge de la mobilité le 30 septembre 2021.

Le projet de PDM couvre tous les champs de la mobilité évoqués dans le chapitre « *le bassin annécien, territoire au fonctionnement fluide* » du DOO du SCoT du bassin annécien.

La stratégie du projet de PDM, qui s'articule selon l'amélioration de la performance du réseau de transports en commun (desserte, amplitude et fréquence des axes forts), l'amélioration des infrastructures routières et le développement de l'intermodalité, s'inscrit bien dans les orientations du SCoT. Il est souhaitable qu'une augmentation de la fréquence des lignes de transports à la demande ainsi qu'une amélioration de la desserte de l'agglomération le dimanche (meilleure lisibilité du réseau avec fin des lignes « Dimbus » et reprise des lignes en service la semaine, meilleure amplitude horaire et nette augmentation de la fréquence de passage...) soit envisagée.

A l'échelle du SCoT, on peut observer que le PDM permet de répondre à l'objectif d'une meilleure articulation entre l'urbanisation du territoire et sa desserte par les transports en commun ou les transports non motorisés. Les axes de travail voulus par le SCoT sont bien repris, à savoir le développement de la multimodalité autour des gares du territoire mieux valorisées (Annecy, Pringy, Groisy et réouverture de celle de Saint-Martin-Bellevue), la création de parkings-relais en entrée d'agglomération (il aurait cependant été intéressant d'insister sur la construction de parkings en silos ou en souterrain pour éviter la consommation de foncier) favorisant le report modal et la création d'un réseau de tramways et de BHNS sur les axes prioritaires par le SCoT. En revanche, une meilleure prise en compte des territoires voisins, avec prolongement de certains axes de transports vers ces territoires, aurait été souhaitable (prolongement de certaines lignes d'Annecy vers Sillingy et La Balme-de-Sillingy ; vers Allonzier-la-Caille ; vers Faverges) en lien avec les autorités organisatrices de transports (AOT).

Au-delà de l'échelle du SCoT, il serait souhaitable que des actions soient menées pour renforcer l'accès ferroviaire à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à Paris.

Le projet de PDM consacre un axe de travail important sur le développement des modes actifs (en particulier le vélo), ce qui répond au DOO. La réduction de la part modale de la voiture individuelle, notamment en cœur d'agglomération par une politique de circulation apaisée et de stationnement plus contraignant, s'inscrit dans l'ambition du DOO du SCoT. Elle ne portera toutefois ses fruits que si des alternatives efficaces au stationnement sont proposées.

Les grands axes pénétrants du cœur d'agglomération (RD 1201, RD 1508, RD 1203) font bien l'objet d'un travail à part entière dans le projet de PDM, et pas seulement sous l'angle routier (parc relais, BHNS, projet de transport en commun sur la rive Ouest du lac, augmentation de la fréquence des bus sur les deux rives du lac, création de voies vertes pour vélos), ce qui répond à l'objectif important du DOO d'œuvrer à la fluidification de ces axes stratégiques. Soulignons toutefois qu'il serait bon que les itinéraires cyclables projetés par le PDM soient éloignés des axes de circulation, sans quoi ils ne seront sans doute pas assez sécurisés. La volonté du DOO du SCoT d'offrir une desserte express à haut niveau de service à destination de Genève (aéroport international notamment) est également abordée dans le projet de PDM.

Le travail appuyé par le PDM sur la stratégie de tarification, de fidélisation et de communication sur les transports en commun ou les services à la population (SIBRA, Vélonexy, etc.) paraît très

positif également pour concrétiser l'objectif du report modal annoncé (objectif de -12% de la part des modes motorisés à horizon 2030).

Enfin, le SCoT du bassin annécien comporte peu d'objectifs précis sur le volet « qualité de l'air » et « gaz à effet de serre ». Le PDM quant à lui se saisit bien de cette problématique, notamment dans son annexe environnementale, et annonce une réduction non négligeable des principaux polluants de l'air et GES à horizon 2030 par rapport au scénario tendanciel sans PDM (notamment du fait de la réduction des kilomètres parcourus à horizon 2030 grâce aux actions du PDM). Le SCoT ne s'étant pas encore approprié cette problématique, il apparaît objectivement difficile de se positionner sur le caractère suffisamment ambitieux ou réaliste des simulations proposées dans le projet de PDM. Néanmoins, le fait que la mise en œuvre du PDM permette une réduction de ces principaux polluants et GES plus importante que le scénario tendanciel est bien entendu un élément pertinent et positif.

Après en avoir délibéré le comité syndical émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de plan de mobilité 2030 de l'agglomération du Grand Annecy.

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 30  
Nombre de suffrages exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0

=====

Monsieur François ASTORG retenu par d'autres obligations quitte la séance, il est remplacé par sa suppléante Madame Cécile BOLY qui a par ailleurs la procuration de Madame Nora SEGAUD-LABIDI.

=====

➤ **Election d'un vice-président représentant la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au bureau du SCoT :**

Monsieur le président du SCoT du bassin annécien rappelle aux membres du Comité Syndical que, par courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2021, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a informé le SCoT de la démission de Monsieur Michel COUTIN de ses fonctions de conseiller syndical et par voie de conséquence de vice-président du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a élu le 27 Septembre 2021 de nouveaux représentants au Comité Syndical du SCoT du bassin annécien :

- Monsieur Philippe CHAPPET représentant titulaire de la CCCLA au comité du SCoT du bassin annécien
- Madame Lucie LITTOZ représentante suppléante de M. Philippe CHAPPET au comité du SCoT du bassin annécien.

Il indique qu'il convient de procéder à l'élection d'un membre du comité représentant la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au sein du bureau du SCoT qui aura donc la qualité de vice-président(e).

Monsieur le président du SCoT procède à l'appel des candidatures :

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN  
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96  
Mail : [accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)

- Monsieur Jacques DALEX président de la CCSLA présente la candidature au bureau du SCoT de Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET comme titulaire et Madame Michèle DOMENGE-CHENAL comme suppléante.
- Monsieur Philippe CHAPPET présente sa candidature en qualité de titulaire au bureau et celle de Madame Lucie LITTOZ en qualité de suppléante.

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets :

Nombre de votants : 32  
Bulletins trouvés dans l'urne : 32  
Bulletins blancs ou nuls : 5  
Suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :

- Jeannie TREMBLAY-GUETTET et Michèle DOMENGE-CHENAL, 12 voix ;
- Philippe CHAPPET et Lucie LITTOZ, 15 voix ;

Monsieur Philippe CHAPPET  
ayant obtenu la majorité absolue est déclaré membre titulaire du bureau où conformément aux statuts du SCoT il siègera en qualité de vice-président, et  
Madame Lucie LITTOZ, membre suppléante du bureau

=====

A l'issue de ce vote, Mme Cécile BOLY retenue par d'autres engagements quitte la séance ;  
Portant ainsi le nombre de présents à 29 et le nombre de suffrages exprimés à 30 (Mme BOLY disposant du pouvoir de Mme SEGAUD-LABIDI)

=====

➤ **Mise en place de la M57 :**

Monsieur le président informe les membres du comité que le SCoT du bassin annécien a été choisi par la direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 dès janvier 2022

**Pourquoi anticiper l'adoption du référentiel M57 ?**

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du **1er janvier 2024** pour :

- toutes les collectivités locales ;
- et leurs établissements publics administratifs.

À cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832 seront supprimées.

**En M57, les règles budgétaires sont plus souples**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- ✓ Gestion pluriannuelle des crédits ;
- ✓ Fongibilité des crédits ;

✓ Gestion des crédits de dépenses imprévues.

**A noter** : les collectivités restent soumises aux dispositions spécifiques qui les régissent en matière de dépenses obligatoires (aucune conséquence sur les règles de provision et d'amortissement).

**En M57, les principes comptables sont plus modernes**

✓ **Des états financiers enrichis**, par l'application de dispositions comptables modernes, examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics ;

✓ **Une vision patrimoniale améliorée par ces dispositions normatives**, éclairant les décisions des gestionnaires ;

✓ **Un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes**, voire, à terme, de certification des comptes de la collectivité.

**L'adoption du référentiel M57 accompagne le changement**

✓ Le référentiel M57 est le **support de l'expérimentation du compte financier unique**.

✓ Avec le soutien du **conseiller aux décideurs locaux**, l'adoption d'un référentiel unique permet de faciliter la gestion budgétaire et comptable de toutes les collectivités.

✓ **Un soutien renforcé de la part des services de la DGFIP** pourra être proposé aux collectivités qui anticipent le déploiement en 2022 ou en 2023.

Après en avoir délibéré les membres du comité décident d'adopter la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

=====

A l'issue de ce vote, M. Xavier BRAND retenu par d'autres engagements quitte la séance ; Portant ainsi le nombre de présents à 28 et le nombre de suffrages exprimés à 28 (M. BRAND disposant du pouvoir de Mme BOETTNER)

=====

➤ **Confirmation du régime légal des 1607 heures :**

M. le président rappelle au Comité les dispositions applicables à la fonction publique territoriale issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique concernant notamment la durée du travail. Ainsi, à compter du 01 janvier 2022, les accords et dérogations relatifs aux 1.607 heures de travail sont abrogés.

Il appartient donc au comité de confirmer que le SCoT du bassin annecien applique les dispositions relatives aux 1.607 heures pour tous les agents.

Après en avoir délibéré, le comité confirme le respect des dispositions relatives à la durée du travail pour les agents à temps complet ; soit 1.607 heures.

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 19h30.

Affiché le 18 octobre 2021

Le Président,  
  
  
Antoine de MENTHON

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN  
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96  
Mail : [accueil@scot-bassin-annecien.fr](mailto:accueil@scot-bassin-annecien.fr)

*Compte rendu du Comité Syndical  
Du 14 octobre 2021*